

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 5 juillet 2012**

**DCM N°12-07-12**

**Objet : Engagement dans la démarche « Territoires et Commerce Equitable ».**

**Rapporteur : Mme MERTZ, Conseiller Municipal**

Dans le cadre de son Agenda 21, la Ville de Metz souhaite promouvoir l'achat de produits issus du commerce équitable.

Le commerce équitable vise à redonner à des producteurs une place centrale dans les échanges internationaux et s'appuie sur quelques principes : une rémunération juste, un soutien aux organisations de producteurs, le respect de l'environnement et une plus grande transparence des filières.

Le commerce équitable contribue ainsi au développement d'un commerce plus respectueux de l'homme et de son environnement basé sur le respect des droits fondamentaux et de l'environnement.

La Ville de Metz souhaite renforcer son implication dans ce domaine en s'engageant dans la démarche « Territoires de Commerce équitable » qui est une initiative de la plate-forme pour le commerce équitable, d'Artisans du Monde et de Fairtrade Max Havelaar soutenue par le Ministère du développement durable.

A travers cet engagement, la ville va poursuivre le développement d'une politique d'achat de produits équitables pour ses réceptions, généraliser l'utilisation de café équitable, proposer des produits issus du commerce équitable dans les menus des cantines scolaires et intégrer un volet « commerce équitable » dans certains de ses marchés. Elle va également participer, avec ses partenaires locaux, à la sensibilisation aux enjeux du commerce équitable auprès du grand public, des scolaires et des organisations de son territoire dans le cadre d'expositions, de manifestations, d'animations.

Le suivi de l'engagement de la Ville de Metz dans la démarche « Territoires de Commerce équitable » se fera annuellement dans le cadre d'une instance dénommée « conseil local pour le commerce équitable » qui associera les principaux représentants d'acteurs

engagés dans le développement du commerce équitable (collectivités, associations, commerçants, etc.).

Afin de valoriser son engagement dans ce domaine, la ville va solliciter l'obtention du titre de « Territoire de commerce équitable », déclinaison du projet international « Fairtrade Towns ».

Il est à noter que cette dynamique se fera en complémentarité avec les autres approches telles que celles du développement des circuits courts (lien direct entre producteur et consommateur).

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** la loi 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, et notamment son article 60 précisant la définition du commerce équitable ;

**VU** le code des marchés publics de 2006, et notamment ses articles 5, 6, 14, 45, 50 et 53 qui permettent au pouvoir adjudicateur de privilégier des critères de développement durable dans ses appels d'offres ;

**VU** la délibération du 27 octobre 2011 relative à l'adoption de l'Agenda 21,

**CONSIDERANT** l'intérêt du commerce équitable dans la démarche menée par la Ville de Metz pour promouvoir le développement durable,

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE** :

- **DE S'ENGAGER** en faveur du commerce équitable dans le cadre de la démarche « Territoires de commerce équitable » et contribuer à l'objectif de développement du commerce équitable sur son territoire,
- **DE CRÉER** le « conseil local pour le commerce équitable » et de désigner Monsieur le Maire ou son représentant (M. Bernard HEULLUY) en charge de son pilotage.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
L'Adjoint Délégué :

René DARBOIS

Service à l'origine de la DCM : Mission développement durable et solidaire

Commissions : .....

Référence nomenclature «ACTES» : 9.1

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de délibération.

Membres assistant à la séance : 41

Absents : 14

Dont excusés : 14

**Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE**